

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4105 - Jeudi 14 Avril 2022 - Prix : 200 Fc

STATISTIQUES DE LA GENDARMERIE

Des chiffres en dent de scie



COMMISSION DE L'Océan Indien

**Fin de la 57ème
patrouille régionale de
surveillance des pêches**

LIRE PAGE 3

COMMUNE DE MORONI

**« Une motion sans
fondement juridique »**

LIRE PAGE 3

INTERDICTION DES AVIONS
MONOMOTEURS :

Int'Air Îles épargnée

LIRE PAGE 2

**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Avril 2022**

Lever du soleil:

06h 12mn

Coucher du soleil:

18h 05mn

Fadjr : 04h 59mn

Dhouhr : 12h 12mn

Ansr : 15h 20mn

Maghrib: 18h 08mn

Incha: 19h 22mn



Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

SOCIÉTÉ

La base de données des agents de santé communautaire mise à jour

Un atelier de travail s'est tenu du lundi 11 au mardi 12 avril à la salle multifonctionnelle de Fomboni et avait comme objectif de mettre à jour la base de données des ASC (agents de santé communautaire) mais aussi d'harmoniser leurs conditions de travail.

C'est dans le but de traduire les recommandations qui ont été faites lors d'une réunion de coordination avec toutes les parties prenantes, tenue en novembre dernier à Mohéli, pour harmoniser et ajuster la stratégie de santé communautaire, que la direction de la promotion de la santé a réuni son équipe. Et ce, en collaboration avec la Direction Régionale de la santé avec l'appui financier du projet COMPASS. Ce travail a été fait à Ngazidja et à Ndzouani et

il se termine à Mohéli.

« Les ASC qui étaient sélectionnés sur la base de différents critères exerçaient un minimum d'activité et aujourd'hui certains d'entre eux se sont déplacés, d'autres sont morts, il y a ceux qui ont trouvé d'autres boulots » explique Ahmed Said Ali, Directeur national de la promotion de la santé. « Nous avons eu des difficultés lors de dernières vaccinations et nous en avons tiré les leçons, d'où la réactualisation de nos bases de données de ces ASC » précise-t-il. Il s'agit donc de remplacer les ASC inactifs pour avoir des intervenants efficaces et dynamiques sur le terrain.

La santé communautaire est un maillon fort dans le système de santé. Et ces ASC sont chargés de mener des campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale. «



Les agents de santé communautaire sont également appelés à œuvrer pour le développement des activités préventives et curatives en faveur de la population surtout les plus vulnérables » a rappelé

Ahmed Said Ali.

Ce tout nouveau Directeur de la Promotion de la santé interpelle les acteurs impliqués notamment les chefs de services et les directeurs régionaux de respecter cet engage-

ment et veiller au respect de cette nouvelle liste pour qu'il y ait des agents de qualité dans les localités.

Riwad

INTERDICTION DES AVIONS MONOMOTEURS :

Int'Air Îles épargnée

La compagnie aérienne de droit comorien Int'Air Îles qui est propriétaire d'un avion monomoteur, est épargnée par la décision de l'aviation civile qui interdit aux avions de même type d'effectuer des vols commerciaux avec passagers en Union des Comores.

C'est un ouf de soulagement pour Int'Air Îles. L'aviation civile vient en effet de remettre les pendules à l'heure au sujet de la décision prise mardi dernier, interdisant aux avions monomoteurs d'effectuer des vols commerciaux avec passagers aux Comores. La compagnie aérienne en question étant propriétaire d'un monomoteur pour les transports inter-îles, son

PDG était pour le moins inquiet aussitôt la décision rendue publique. Il regrettait en effet que ceux qui ont une parfaite connaissance de sa Cessna Caravan « n'ont pas été entendus » pour donner leur avis.

Contactée par nos soins, l'aviation civile (Anacm) a fait une mise au point afin que les choses soient claires pour tout le monde : « Int'Air îles est propriétaire [d'un avion monomoteur]. Ils ne sont en aucun cas concernés par la décision. Par contre on n'autorisera pas par exemple à d'autres personnes d'acheter encore un autre avion de même type à des fins commerciales avec passagers », clarifie Nassur Benali, directeur de l'Anacm. Lui de préciser que quiconque veut acquérir un mono-

moteur pour un usage privé, « ce ne sera pas un souci car c'est un avion fiable ». En un mot comme

en cent, à part Int'Air Îles qui avait déjà acquis son avion avant la décision, dorénavant aucun



autre avion monomoteur ne peut effectuer de vol commercial avec passagers. C'est donc le principe de non-rétroactivité qui s'applique ici.

Rappelons que cette mesure intervient alors que l'avion qui était exploité par la compagnie AB Aviation et qui s'est abîmé en mer le 26 février dernier avec 14 personnes à bord, était du même type.

Andjouza Abouheir

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssef

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Demande de proposition de prix pour la fourniture de service d'entretien et de maintenance des groupes électrogènes et véhicules de Corps de la Paix aux Comores

Le Corps de la Paix du Gouvernement Américain aux Comores, dans le cadre de ses missions en Union des Comores recherche des mécaniciens expérimentés pour s'occuper à entretenir et maintenir ses générateurs SDMO et véhicules.

Les mécaniciens ou la société intéressée par cette offre peut obtenir les termes de références en envoyant un email à l'adresse suivant : PCComoros@peace-corps.gov avant le **29 Avril 2022**.

Toute demande d'information

ou toute question liée à cette offre, merci de vous renseigner en envoyant un email à l'adresse mentionnée ci-haut ou appeler au **360 01 03**.

Mkazi, le 23 Mars 2022

STATISTIQUES DE LA GENDARMERIE

Des chiffres en dent de scie

Un mort c'est toujours un mort de trop et des familles endeuillées. Mais toutes proportions gardées, il faut savoir apprécier les choses à leur juste valeur et éviter le rejet systématique.

Trente et un (31) morts, c'est le bilan malheureux des morts causés par la circulation dans notre pays pour l'année 2021. Cent trente huit (138) crimes (meurtre, viol, agression sexuelle...) ont été commis là aussi dans notre pays durant cette même période. Des statistiques qui sont en hausse par rapport à l'année

2020 où on comptabilisait 23 morts dans les routes et 115 crimes graves. Ces chiffres qui font froid au dos sont donnés par les services de la gendarmerie qui vient d'établir un précédent dans l'histoire de notre pays à savoir communiquer à la population les données statistiques de tout ce qui est infraction à la loi. Une initiative qu'il faut encourager en espérant que des améliorations suivront pour ce qui concerne les chiffres des années à venir.

Sur les 31 morts, la répartition est inégalement répartie. On y trouve par exemple 18 morts à

Ngazidja soit deux fois plus qu'à Ndzouani et presque 5 fois plus (4) qu'à Mwali. La population et les férules des chiffres auraient aimé avoir beaucoup plus de précisions. Comme par exemple, quelle est la région la plus accidentogène. Les raisons de ces accidents, sont-elles liées au mauvais état des routes, à l'excès de vitesse ou tout simplement au manque de contrôle sur les routes qui donnent droit aux chauffards de tout poil de faire tout ce que bon leur semble. Le mauvais état des routes ne peut être assimilé à une hausse des accidents, le contraire peut être vrai aussi. On se

souvent il y'a de cela quelques années, après l'inauguration de la route Hahaya-Mitsamihuli combien d'accident ont eu lieu dans ce tronçon.

Autres chiffres donnés par la gendarmerie, c'est celles des délits et autres contreventions. Sur l'année écoulée, les délits ont diminué de 330 par rapport à l'année d'avant lesquels étaient établis à 5813. Là aussi aucune explication n'a été donnée quant à la relative baisse de ces chiffres. Par contre les comoriens sont de moins en moins incivile. En effet, les contreventions sont passées de 311 l'année 2020 à

101 pour l'année 2021, une réelle progression qu'il faut mettre en avant quant on sait à quel point certains chauffeurs sont imperméables à toute forme de réglementation. La gendarmerie a eu à recenser 286 blessures corporelles soit 97 de plus que l'année 2020. Enfin 15 dégâts matériels sont répertoriés contre 14 en 2020. Sur ce registre, on constate une forme stabilité respectée sur les 2 années étudiées par la gendarmerie.

AS Badraoui

COMMISSION DE L'OcéAN INDIEN

Fin de la 57ème patrouille régionale de surveillance des pêches

Mardi dernier dans la matinée, a été organisée, une cérémonie marquant la Fin de la 57ème patrouille régionale du Plan régional de surveillance des pêches (PRSP), un projet de la Commission de l'Océan Indien.

Cette cérémonie a eu lieu à bord du patrouilleur dénommée OSIRIS 2. Elle a été rehaussée par la présence des ministres de la Pêche M. Houmed Msaidié, des Affaires Étrangères M. Dhoulkamal, des transports M. Ahmed Bazi, de l'ambassade de France M. Sylvain Ruquier et du chargé de mission de la COI M. Marc Maminiaina. Le capitaine du bateau a prononcé un mot de bienvenue aux participants et a présenté brièvement la nature de son bateau qui mène une surveillance régulière et structurée dans la dissuasion et la prévention de la pêche illégale dans les eaux de l'océan Indien occidental, afin de réduire les pertes consi-

dérables de la région dans le domaine.

Il faut savoir que le Sud-ouest de l'océan Indien représente 6,4 millions de km2 de zone marine regorgeant de ressources halieutiques qui nécessitent une gestion saine et une protection étendue. La pêche dans cette zone contribue à hauteur de 20% aux captures mondiales de thon. Ce, dans ce contexte que la Commission de l'océan Indien (COI) a lancé et mis en œuvre le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) pour unir les forces des pays du Sud-ouest de l'océan Indien et assurer un avenir durable au secteur de la pêche par la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

Le PRSP regroupe les Comores, la France/La Réunion, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, la Tanzanie et les Seychelles. Grâce à cette initiative, les actions de surveillance des



Photo de famille à bord de l'Osiris.

pêches menées dans la région ont été plus pertinentes et mieux ciblées, et les coûts y afférents, considérablement réduits. Cette 57ème patrouille régionale a sillonné les mers des Comores, de Madagascar, des Seychelles et de la Tanzanie du 15 mars au 12 avril 2022. Un des inspecteurs ayant pris part à cette a fait une brève présentation des résultats et a rappelé que les résultats seront transmis officiel-

lement aux états membres.

Dans son allocution de clôture le ministre Houmed Msaidié a déclaré : « Nous nous réjouissons de constater, aujourd'hui que les efforts déployés par la région en appui avec ses partenaires en matière de lutte contre la pêche illégale depuis les années 2000 ne sont pas abandonnées mais plutôt capitalisées à travers le nouveau projet favoriser une croissance économique

équitable en promouvant une pêche durable dans la région ».

L'Union européenne continue de promouvoir et de financer cette initiative à travers le programme ECOFISH. L'appui par le biais des fonds FED/INTERREG a également contribué à la mise en œuvre de certaines activités du PRSP.

Mmagaza

COMMUNE DE MORONI

« Une motion sans fondement juridique »

La menace d'une motion de révocation semble s'éloigner de jour en jour à la commune de Moroni. La validité des signatures (39) recueillies prête à caution. C'est du moins ce qui a été dit hier lors d'une conférence de presse tenue par le 2e adjoint et un conseiller de la mouvance Moroni Pour Tous.

"C'est du papier bon à rouler des pistaches », c'est par ces mots que le conseiller Nord (Mohamed Kaambi) élu sous la bannière Moroni Pour Tous a débuté ses propos lors d'une conférence de presse pour rejeter le projet de motion et la session extraordinaire censée se tenir ce jeudi. Pour justifier ses propos, l'élu de la capitale est revenu sur la collecte des 39 signatures. Et il n'avait pas des mots assez durs pour qualifier les auteurs. « Je me réserve le droit de porter contre

les auteurs de cette supercherie plus particulièrement madame Amina Abdallah qui a signé ce document », martèle-t-il. L'élu fait référence à la convocation d'une session extraordinaire par les 39 signataires de la motion de déchéance qui est en réalité une motion de révocation selon l'ar-

ticle 11 sur la loi de la décentralisation. « Je n'ai jamais donné mon aval pour être cité sur un tel document, non plus apposer ma signature », précise Mohamed Kaambi.

Présent lors de cette conférence de presse, le deuxième adjoint à la Mairie a esquissé ce qu'on peut appa-

renter à une présentation de bilan. « A notre arrivée en octobre 2020, nous avons hérité d'une situation financière catastrophique. Le bâtiment même de la mairie était sous hypothèque auprès d'une institution financière de la place et en 15 mois, nous avons épongé cette dette (34 millions). Nous sommes redevenus crédibles auprès des banques, chose impensable il y a quelques années », annonce-t-il. Le deuxième adjoint, lui même élu du nord est revenu sur le statut des employés de la commune. « Nous avons fait en sorte que tous les employés perçoivent leur salaire par virement bancaire contrairement aux années passées », poursuit-il. Sur ce dernier point, certains émettent des réserves sur la paternité de la mesure. Il est vrai qu'ils ont su assurer une certaine continuité, mais l'initiative du paiement par virement bancaire viendrait de l'ancienne administratrice de

la Mairie madame Harmia Mattoir.

Sur les autres aspects de la motion, Jean Mone s'est dit consterné notamment par les allégations de manque de consultation du conseil par l'exécutif. Et de citer l'article 67 de la loi sur la décentralisation qui donne au Maire le droit d'engager des initiatives en attendant la réunion des conseils. En ce qui concerne la session de ce jeudi 14, l'adjoint au maire la qualifie de balivernes. « Certes l'article 11 donne latitude aux 2/3 des conseillers de demander une session extraordinaire mais c'est au Maire de la convoquer et non un simple conseiller. Et la session convoquée ce jeudi est nulle et non avenue », conclut Jean Mone Ahmed.

AS Badraoui



Des conseillers Mairie Moroni en Conférence de presse.

RÉSILIENCE DES COMORES AUX RISQUES DES CATASTROPHES LIÉS CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le projet rentre dans sa dernière année

Ce mardi 12 avril, a eu lieu la 5ème réunion du comité de pilotage du projet RRC. Un projet qui été mis en place depuis 2018, pour prendre fin l'année prochaine. Mais les échanges laissent entendre que c'est la dernière réunion du comité, car le projet a pu réaliser presque le programme qui été établi sur le plan institutionnel, juridique, et en matière de renforcement de capacités. C'était aussi l'opportunité de mettre en place un plan de cette année.

Le ministère de l'intérieur, la direction de la sécurité civile et le Système des Nations Unies aux Comores ont tenu la 5ème réunion du comité de pilotage du projet « Renforcement de la Résilience des Comores aux risques des catastrophes liés au changement climatique (RRC) ». Etant pays vulnérable au changement climatique, le comité attend renforcer cette résilience.

« Je voudrais saluer et remercier le PNUD pour l'appui fourni à la direction générale de la sécurité civile pour la mise en œuvre de ce projet qui constitue une réponse directe et positive, dans le cadre du renforcement des capacités d'adaptation de la population comorienne, pour gérer les risques de catastrophes actuels et réduire la vulnérabilité au change-

ment climatique. Malgré un contexte sanitaire difficile, le projet RRC a enregistré des avancées considérables durant l'année 2021 », montre le ministre de l'intérieur, Fakridine Mahamoud.

Sur le plan institutionnel et juridique, le projet a permis de construire les bâtiments flambant neufs devant abriter la direction générale de la sécurité civile et des directions régionales. L'inauguration de ces infrastructures est prévue avant la fin de ce trimestre. Ce programme a permis également l'élaboration, l'adoption et la promulgation par le président de l'Union de loi portant statut particulier des personnels de la sécurité civile. Et en matière de renforcement de capacité, il a aussi permis de disposer de quinze jeunes spécialistes en gestion des risques de catastrophes, diplômés à travers le master professionnel en gestion des risques de catastrophes face aux changements climatiques mis en place à l'université des Comores.

« Pour cette année 2022, dernière année de mise en œuvre des activités phares du projet, la direction de la sécurité civile souhaite renforcer le cadre juridique et institutionnel à travers l'élaboration d'un texte législatif et réglementaire pour la gestion des risques de catastrophes aux Comores, d'une stratégie nationale de réduction

des risques de catastrophes et des plans de contingence au niveau des îles », dit-il.

De son côté, Youssouf Mbechezi, au nom de la représentante Résident du Pnud se réjouit de constater qu'à la dernière année du projet, la plupart des résultats escomptés sont atteints. Il a cité le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la DGSC pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence, avec la construction de nouvelles infrastructures, l'acquisition d'équipements spécialisés pour les sapeurs pompiers composés de 9979 articles, la fourniture de 56 radios portatives VHF et 37 bases pour faciliter la communication des équipes sur le terrain ainsi que la formation technique du personnel, notamment sur le secours à personnes et l'utilisation du matériel d'urgence. Il y a aussi le renforcement des capacités techniques et technologiques de la direction technique de la météorologie (DTM), pour la surveillance des aléas hydro-météorologiques, à travers l'installation de 5 stations automatiques et la formation en techniciens supérieurs en hydrologie de 13 agents de la DTM à l'école nationale d'enseignement de l'aéronautique et de la météorologie de Madagascar.

Il a été mentionné également l'élaboration d'une cartographie des



risques liés aux inondations et aux glissements de terrain, l'opérationnalisation du système d'alerte précoce pour les aléas hydro météorologiques et volcaniques, le renforcement des capacités de surveillance des activités volcaniques et sismiques, à travers l'installation de 10 stations sismiques sur les trois îles, d'une station Co2, et l'installation de 2 caméras de surveillance permettant d'observer en temps réel les événements sur la zone sommitale, la mise en place et l'équipement d'un laboratoire de géologie/pédologie à l'UDC et autres.

« Malgré les résultats encourageants enregistrés, il convient de sou-

lever que d'autres défis restent à relever, pour permettre au pays de renforcer les capacités en matière de gestion des urgences et de faire des institutions comoriennes et de la population comorienne résilientes aux risques des catastrophes. La gestion de la dernière tragédie du vol d'AB aviation, est l'exemple concret que nous devons redoubler d'efforts pour que les structures en charge de la GRC puissent disposer des ressources humaines qualifiées et financières nécessaires pour la gestion des urgences », souligne-t-il.

Nassuf Ben Amad

SANTÉ PUBLIQUE

Le vaccin Pfizer est également arrivé à Mohéli

En tout 18720 doses du vaccin Pfizer sont arrivées à Mohéli dimanche dernier, à bord d'un jet spécial de DHL transit com en provenance de Dar es Salam. C'est un don américain qui va permettre de vacciner les jeunes de 12 à 17 ans et espérer atteindre l'immunité collective de 60%.

Après Ngazidja le dimanche 3 avril, ce dimanche 10 avril, Ndzouani et Mohéli

ont à leur tour reçu successivement leurs quotas de Pfizer, le vaccin anti covid-19 destiné aux jeunes de 12 à 17 ans. Il était exactement 13h40 mn lors que le jet spécial de DHL transit com a atterri à l'aéroport de Bandar es Salam avec à son bord 18720 doses de vaccins Pfizer. Un don des États Unies d'Amérique dans le cadre du mécanisme Covax à travers l'OMS et l'UNICEF.

Après avoir décollé de Dar es Salam, ce cargo a atterri en premier

à l'aéroport de Ouani Anjouan pour décharger le stock de l'île avant de se poser à Mohéli. La coordination insulaire de prévention et de riposte de la covid-19, les autorités sanitaires de l'île, le représentant du mécanisme COVAX, le représentant de l'UNICEF ainsi que celui de l'OMS aux Comores étaient tous présents ce dimanche à l'aéroport de Bandar es Salam pour la réception de ce lot.

« Avec le vaccin Sinopharm, nous avons pu vacciner au niveau

de Mohéli 24310 personnes sur une population de 55150 soit un taux de 44% de la population vivant à Mohéli » avait annoncé le coordinateur insulaire Dr Hassanaly Abdoulanziz lors de son dernier point de presse. Et pour atteindre le taux de 60% estimé pour l'immunité collective, l'équipe de vaccination doit parvenir à une couverture vaccinale de 16% de la population, soit 8824 jeunes de 12 à 18 ans à faire vacciner.

De ce fait, le coordinateur Dr Abdoulanziz lance un appel aux parents et aux responsables des établissements scolaires de bien vouloir collaborer afin de faciliter la vaccination auprès de ces jeunes adolescents. Laquelle vaccination devrait démarrer au début du mois prochain.

Riwad

VENTE ET RAMADAN :

Trois sites mis à la disposition des marchands



Pour rendre la circulation fluide et permettre à la population de circuler facilement en cette période de ramadan, le préfet du centre a interdit la vente sur les trottoirs de Moroni. Pour cela, trois sites de vente sont mis à la disposition des marchands. Il s'agit du site Dubai, terrain de Bonbon Djema et Kalaweni.

Le préfet du Centre en collaboration avec la mairie de la capitale ont désigné trois sites de vente pour les marchands durant ce mois sacré de ramadan. Il s'agit du site de Dubai, le terrain de

Bonbon djema et le terrain de Kalaweni. Joint par nos soins, le préfet du centre a expliqué que cette décision est pour rendre les voies de circulation plus accessibles à tous les piétons et pour éviter la foule sur la route. « Nous avons fait la note interdisant la vente sur les trottoirs mais l'exécution, c'est la police et la gendarmerie qui en sont chargées. Ces trois sites vont permettre de vendre paisiblement sans pour autant créer des bouchons, mais c'est à la mairie de s'organiser », souligne-t-il.

Comme chaque année, à l'occasion de la fête de l'Aid la ville de

Moroni est saturée. Du petit marché de Moroni jusqu'à Volo-Volo, la route devient impraticable. En effet, des milliers de parents envahissent les artères de la ville pour dénicher les bonnes affaires (vêtements, et chaussures) pour leurs enfants et pour eux-mêmes. C'est aussi un mois fleurissant pour les marchands qui n'hésitent pas à se jeter sur les routes pour vendre leurs produits. Des habits d'hommes, de femmes ou d'enfants sont étalés le long des trottoirs de la capitale du nord au sud.

Andjouza Abouheir